

Souvenirs d'un doctorant

**Guillaume Périssol, enseignant-chercheur en histoire
à l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse**

Si le souvenir est inévitablement une reconstitution, j'aime l'idée que ma première rencontre avec Jean-Claude Farcy eût lieu sous les ogives du cloître de l'abbaye de Fontevraud. C'était en 2007. Une école du CNRS sur les régulations sociales de la jeunesse se tenait dans ce cadre royal. Jean-Noël Luc, qui dirigeait ma thèse sur la délinquance juvénile à Paris-Sorbonne, m'avait présenté celui qui allait devenir mon codirecteur¹. Sa grande compétence sur l'histoire de la délinquance juvénile, son dévouement et ses liens avec le séminaire en feront un codirecteur précieux, et officiel, bien sûr, m'avait prévenu Jean-Noël Luc.

Le patronyme de ce spécialiste était pour moi un nom commun avant d'être un nom propre : on disait le « Farcy » pour désigner l'indispensable outil de référence sur l'histoire contemporaine de la justice. Je connaissais donc son travail de bénédictin de recension bibliographique et archivistique. J'appréciais son ouverture à une histoire globale de la justice, qui ne se réduisait pas aux affaires spectaculaires et aux grands criminels (comme s'il existait de « grands criminels », alors qu'il n'existe que de grands crimes). Mais, spécialisé sur le XX^e siècle et déjà attiré par l'international, je connaissais très mal son œuvre de ruraliste et n'avais même pas lu son livre sur la jeunesse rurale dans la France du XIX^e siècle. L'exposé de Jean-Claude Farcy sur ce sujet à Fontevraud m'ouvrit donc de fructueuses perspectives ethnographiques et comparatives entre jeunesse rurale et jeunesse urbaine, qui me permirent de mieux comprendre les jeunes délinquants des villes auxquels j'étais confronté. Je découvris également, à cette occasion, l'extrême rigueur du chercheur, qui rendait compte avec clarté et précision de ses travaux. Et je me demandais, ignorant des arcanes académiques, pourquoi il n'était pas professeur d'université...

Par la suite, je connus de nombreux échanges à trois, avec Jean-Claude Farcy et Jean-Noël Luc, en particulier autour des méthodes statistiques et de l'élaboration de bases de données destinées à recenser les prévenus, leurs caractéristiques sociales, leurs parcours, etc. L'objectif était de coupler cette approche quantitative à l'étude qualitative des archives judiciaires afin de tester les hypothèses de départ et valider la représentativité de certains faits, avec l'espoir d'échapper ainsi au flou impressionniste ou à l'écueil des généralités. Le rapport de recherche sur les jugements correctionnels de la fin du XIX^e siècle du Tribunal de la Seine, produit en 1997 par Jean-Claude Farcy et Francis Démier, m'avait été plus qu'utile pour construire mes grilles d'analyse. À l'instigation de mes directeurs de recherche, toujours ouverts aux avancées

¹ *Le droit chemin. Jeunes délinquants en France et aux États-Unis au milieu du XX^e siècle*, doctorat d'histoire codirigé par J.-N. Luc et J.-C. Farcy, Paris-Sorbonne, 2018, 1 101 p.

historiographiques et aux dernières réflexions épistémologiques, je suivais à l'École normale supérieure l'atelier d'histoire quantitative de Claire Lemerrier et Claire Zalc. Je revenais ensuite à la Sorbonne avec de nouvelles idées, immédiatement remises sur l'établi et pragmatiquement réajustées à mon corpus documentaire avec l'aide de mes maîtres. J'apprenais ainsi le métier d'historien.

« Quand un homme meurt, c'est une bibliothèque qui brûle » dit un proverbe africain bien connu. Assurément, dans notre civilisation de l'écrit et du livre devenu numérique, l'œuvre considérable de Jean-Claude Farcy ne disparaîtra pas. Elle restera même utile au-delà du monde des historiens, car l'érudition se double ici du souci de l'intérêt général et de l'action collective. Après la soutenance de ma thèse, et alors que je le remerciais une nouvelle fois de son écoute, de sa disponibilité et de ses nombreux conseils, Jean-Claude Farcy me répondait avec cette modestie qui fait l'orgueil des vrais savants : « Je n'ai fait que mon travail ».